



SYNDICAT FRANCIEN
**COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

Paris Louvre 21 PDC

Paris 21 PDC plénière du 10 février 2014

Déclaration préalable

Madame la directrice

Le mouvement de grève du 6 février 2014 a démontré l'exaspération des agents de Paris 21. Pour la CFDT, cette situation est de votre totale responsabilité. Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons déjà écrit par tract.

Chaque directeur veut mettre sa marque lors de ses réorganisations. Et là, vous y allez fort ! Si le fonctionnement de l'établissement ne marche pas, nous pourrions le comprendre. Est-ce le cas ? C'est l'ensemble de l'organisation de l'établissement que vous voulez changer. Malheureusement, pas pour le bien des agents :

- Changement de la composition des équipes
- Changement des horaires de prise et de fin de service
- Changement du fonctionnement du cedex
- Changement de l'heure des ETC
- Déplacement des services motorisés du ménage

Nous avons appris votre volonté de négocier demain directement avec les agents du Cedex en dehors de leur représentation syndicale. Est-ce que vous voulez passer en dehors de tout dialogue social en contradiction avec les conclusions du grand dialogue ? Vous comprendrez que nous ne laisserons pas faire.

Nous voulons obtenir lors de la réunion d'aujourd'hui :

- ✚ Un vrai calendrier de négociation et un allongement de celui-ci
- ✚ Une négociation sur les principes de votre réorganisation (quartier de 6, le nombre de quartiers de distribution, volant de remplacement, etc...)

Nous avons commencé à lire le dossier que vous avez remis et avons besoin de précision sur :

- ✓ L'organisation de la brigade de tri
- ✓ Rôle des FE et leur attribution
- ✓ Rôle des FQ et leur attribution
- ✓ L'heure des ETC
- ✓ Volant de remplacement 1 pour 6 au lieu de 1 pour 5
- ✓ L'organisation des cabines
- ✓ L'organisation des manutentionnaires
- ✓ La sécabilité aux ménages
- ✓ La sécabilité du service du CEDEX et sa compensation
- ✓ Les horaires de prise de service de tous les agents
- ✓ L'organisation des services support (BP, CR, BF...)
- ✓ Le temps de travail calculé pour obliger à signer un accord pour un cycle de 4 semaines

Madame la directrice, mes chers collègues, il y a beaucoup de points à négocier. Nous y sommes prêts ! Mais comme nous l'avons déjà écrit, pour négocier, il faut être deux. A vous de démontrer si cette volonté existe !

**Le grand dialogue :
Un oubli à P21 PDC**